CENTRALES HYDRO ELECTRIQUES ET PECHE

La FSP se bat depuis des années au niveau national en faveur des intérêts des pêcheuses et des pêcheurs et est un acteur important et respecté pour la protection de nos cours d'eau.

- Des débits résiduels suffisants
- Diminution des éclusées
- Rétablissement du régime de charriage naturel
- Garantie de la migration piscicole
- Pas de nouvelles micro centrales électriques sur des secteurs de cours d'eau sensibles
- Renaturations (nouvelle Loi sur la protection des eaux)

La Suisse est considérée comme le château d'eau de l'Europe. Cette situation de départ favorable a été utilisée durant le dernier siècle pour le développement généralisé de la force hydraulique. Aujourd'hui plus de 90% des potentiels sont exploités. Avec la nouvelle stratégie énergétique 2050, en plus d'une augmentation de l'efficacité énergétique, un développement de l'énergie hydraulique devra être clairement à nouveau mené.

La FSP salue les efforts de la Confédération et l'orientation de la stratégie énergétique 2050, mais elle critique par contre la grande importance qui a été donnée au développement supplémentaire de l'énergie hydraulique – en particulier celui des micro centrales hydro électriques. L'utilisation de la force hydraulique est aujourd'hui une réalité. La FSP exige avec insistance depuis des décennies que l'on minimise les effets écologiques négatifs des centrales hydro électriques et qu'aucune maximisation des profits ne s'effectue sur le dos de la nature. Les lois en vigueur et les délais d'assainissement doivent être respectés et les renouvellements de concessions doivent être particulièrement examinés. Un grand potentiel réside dans l'assainissement d'anciennes installations où les améliorations écologiques et l'augmentation du rendement énergétique ne doivent nullement s'exclure.

Au sujet des nouvelles micro centrales la position de la FSP est claire, et particulièrement lorsque ces dernières sont projetées sur des eaux courantes encore intactes, lorsqu'elles empêchent à long terme des renaturations planifiées ou qu'elles mettent en danger la libre migration piscicole. De tel projets ne sont pas défendables écologiquement et ne sont actuellement économiquement rentables que grâce à des subventions publiques bien trop importantes (RPC). C'est parce que de très nombreux cours d'eau sont déjà fortement altérés par la force hydraulique qu'il est nécessaire de préserver l'intégrité des eaux encore intactes.

Source: Fédération Suisse de Pêche FSP, www.sfv-fsp.ch
et Bureau Suisse de Conseil pour la Pêche, www.fischereiberatung.ch

LES GRANDS BARRAGES ET LEURS CONSEQUENCES

POUR UNE UTILISATION EFFICACE DE LA FORCE HYDRAULIQUE, UN CERTAIN NOMBRE DE GRANDS BARRAGES FURENT ERIGES DANS LES ALPES

En amont des barrages ...

... disparaissent beaucoup de petits cours d'eau, des zones humides ainsi que des habitats typiquement alpins. A leur place se trouvent de grands lacs de retenue. Par la construction d'énormes barrages l'on modifie radicalement aussi l'aspect du paysage.

En aval des barrages ...

... se forment des secteurs d'eau résiduelles où la dynamique naturelle d'écoulement est absente et sans habitats diversifiés. Les épisodes d'éclusées fréquents et prononcés empêchent le développement d'écosystèmes fluviaux naturels et variés.

Source: Fédération Suisse de Pêche FSP, www.sfv-fsp.ch
et Bureau Suisse de Conseil pour la Pêche, www.fischereiberatung.ch